

COMMUNE LE VERNET SAINTE MARGUERITE – Le Bourg – 63710 LE VERNET SAINTE MARGUERITE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 12 AVRIL 2019 – 20 h 30 – Mairie du Vernet Sainte Marguerite

Présents : Laurent DABERT, Maire, Béatrice CHANDEZON et Jean-Baptiste BELLOT adjoints, Marie-France GUIEZE, Guylaine DU-PUY, Eric DE SOUSA, Bernard VANTALON.
Et Dominique CHANDEZON, secrétaire comptable.

Excusée : Marilyne MERLE adonné son pouvoir à Béatrice CHANDEZON

Absents : Christophe GOMINARD et Franck DACKO

Secrétaire : Béatrice CHANDEZON

Rappel de l'ordre du jour :

- Présentation et vote du budget primitif 2019
- Motion au Sictom des Couzes
- Report de transfert des compétences eau et assainissement des communes à la Communauté de Communes
- Régularisation de la parcelle ZB 101 (Monne) avec le Syndicat Mixte de l'Eau
- Questions diverses :
 - o Durée des amortissements du logiciel de facturation
 - o Devis « Feux d'artifice » pour la fête du village

1. Présentation et vote du Budget primitif 2019

1. Budget principal : COMMUNE

Le budget primitif est l'ensemble des prévisions budgétaires et autorisations de paiement pour l'exercice. Il doit être équilibré en dépenses et en recettes. Il est à noter que le budget de la section de Mareuge est inclus dans le budget principal de la commune.

Par contre, la commission syndicale de Saignes établit un projet de budget pour la section qui est voté par le conseil municipal.

Le conseil municipal doit également voter tous les budgets annexes de la commune lors de la même séance ; budgets EAU, ASSAINISSEMENT, GITE D'ETAPE, MULTIPLE RURAL et LOGEMENTS (ce budget a été créé au pluriel en prévision d'un autre logement à louer dans l'ancienne caserne des pompiers) et SECTION DE SAIGNES.

I. FONCTIONNEMENT

Dépenses

Le montant des dépenses prévisionnelles se décompose ainsi :

• Charges à caractère général, électricité, téléphone, entretien courant, assurances, taxes foncières...	94 812 €
• Charges de personnel et frais assimilés : salaires et cotisations	91 388 €
• Autres charges de gestion : participations obligatoires : SIEG..., subv.aux associations : école, garderie	60 078 €
• Charges financières : intérêts des emprunts	5 010 €
• Charges exceptionnelles	300 €
• Amortissements	9 424 €
• Virement à la section d'investissement	17 578 €
• Fonds de péréquation intercommunal	<u>6 000 €</u>
TOTAL	284 590.00 €

Recettes

Le montant des recettes se résume comme suit :

• Excédent antérieur reporté	0 €
• Atténuation de charges, remboursement CAE, participation budget Eau et Assainissement aux charges de personnel	16 481 €
• Vente de produits fabriqués, prestations de services, coupes de bois et redevance occupation du domaine	10 158 €
• Impôts et taxes, impôts et taxes payés par les contribuables	110 539 €
• Dotations, subventions et participations, dotations de l'Etat et produits de compensation	105 112 €
• Autres produits de gestion courante, revenus des immeubles, loyers divers (y compris versement excédent budget de l'Eau : 20 000 €)	27 300 €
• Opération d'ordre de transfert entre sections ; des travaux en régie, travaux effectués par les employés	<u>15 000 €</u>
	284 590 €

II. INVESTISSEMENT

Dépenses

• Déficit reporté	53 131 €
• Reversement de l'excédent du budget annexe de l'Eau sur le budget annexe e l'Assainissement	20 000 €
• Plan local d'urbanisme : élaboration d'un document d'urbanisme PLU	3 600 €
• Réfection et isolation de la toiture de la mairie (restes à réaliser)	57 723 €
• Bâtiments communaux : local technique pour les agents communaux construction matériel et mobilier	17 791 €
• Eclairage public de Monne	14 141 €
• Matériel et outillage de voirie : sableuse, camion benne et étrave	21 234 €
• Remboursement du capital des emprunts	14 990 €
• Fonds de concours randonnées Com/Com Massif du Sancy	2 040 €
• Opérations d'ordre de transfert entre sections : travaux en régie	<u>15 000 €</u>
	227 566 €

Recettes

• Virement de la section de fonctionnement	17 578 €
• FCTVA : remboursement de la TVA acquittée sur les travaux d'investissement en 2018	3 052 €
• Emprunt	42 422 €
• Excédent de fonctionnement capitalisé : partie de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement	58 133 €
• Amortissements	9 424 €
• Subvention Département (FIC) et Etat (DETR) pour la construction de l'atelier communal	46 463 €
• Subvention du FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publ Territoriale)	494 €
• Subvention du Département pour l'achat d'une étrave	9 600 €
• Subvention Département (FIC) Etat (DETR) et Com/Com Sancy pour la toiture de la mairie	<u>38 480 €</u>
	227 566 €

2. Budget annexe : EAU

I. FONCTIONNEMENT

Dépenses

• Charges à caractère général, entretien courant du réseau, compteurs, analyses	28 100 €
• Charges de personnel: participation aux charges de personnel reversée à la commune	8 000 €
• Autres charges de gestion courante	0 €
• Charges financières : intérêts des emprunts	3 288 €
• Charges exceptionnelles : excédent du budget reversé à la commune puis sur l'Assainissement	22 250 €
• Amortissements des travaux sur le réseau d'eau	23 034 €
• Virement à la section d'investissement	<u>73 167 €</u>
	157 839 €

Recettes

Le montant des recettes se résume comme suit :

• Excédent de fonctionnement reporté	87 838 €
• Vente d'eau	50 762 €
• Travaux en régie	10 000 €
• FCTVA	500 €
• Amortissements des subventions	<u>8 739 €</u>
	157 839 €

II. INVESTISSEMENT

Dépenses

• Travaux de mise en conformité des périmètres de protection des captages	142 744 €
• Travaux d'extension au réseau (construction nouvelle)	4 000 €
• Travaux d'adduction d'eau à Saignes	38 948 €
• Numérisation des réseaux	43 238 €
• Remboursement du capital des emprunts	6 955 €
• Travaux en régie	10 000 €
• Dépenses imprévues	10 089 €
• Amortissements des subventions	<u>8 739 €</u>
	255 713 €

Recettes

• Excédent reporté	50 297 €
• Subvention de l'Agence de l'eau pour la numérisation des réseaux 80%	31 464 €
• Virement de la section de fonctionnement	73 167 €
• Participation des particuliers à leurs travaux de raccordement au réseau	3 334 €
• Subventions mise aux normes des captages des Saignes et Mareuge	73 590 €
• FCTVA	827 €
• Amortissements	<u>23 034 €</u>
	255 713 €

3. Budget annexe : ASSAINISSEMENT

I. FONCTIONNEMENT

Dépenses

• Charges à caractère général : entretien courant du réseau, honoraires du SATESE	4 000 €
• Charges de personnel : participation aux charges de personnel reversée à la commune	4 000 €
• Charges financières : intérêts des emprunts	6 750 €
• Amortissements des travaux sur le réseau d'assainissement	39 521 €
• Autres charges de gestion courante	0 €
• Charges exceptionnelles	90 €
• Virement à la section d'investissement	<u>0 €</u>
	54 361 €

Recettes

• Excédent de fonctionnement reporté	5 802 €
• Redevance des abonnés au réseau	22 910 €
• Amortissements des subventions	<u>25 649 €</u>
	54 361 €

II. INVESTISSEMENT

Dépenses

• Travaux d'assainissement de Saignes	...	30 000 €
• Travaux sur le réseau		4 266 €
• Remboursement du capital des emprunts		19 710 €
• Amortissements des subventions		<u>25 649 €</u>
		79 625 €

Recettes

• Excédent reporté		17 604 €
• FCTVA		0 €
• Excédent d'exploitation capitalisé		0 €
• Subvention Département et Agence de l'Eau		18 750 €
• Emprunt		3 750 €
• Amortissements		<u>39 521 €</u>
		79 625 €

4. Budget annexe : GITE D'ETAPE

I. FONCTIONNEMENT

Dépenses

• Virement à la section d'investissement		0 €
• Charges financières : remboursement des intérêts de l'emprunt		1 022 €
• Charges à caractère général, maintenance :		2 793 €
• Amortissements des travaux		<u>9 440 €</u>
		13 255 €

Recettes

• Excédent reporté		3 464 €
• Amortissements des subventions		1 991 €
• Autres produits de gestion courante ; loyer versé par les gérantes		<u>7 800 €</u>
		13 255 €

II. INVESTISSEMENT

Dépenses

• Travaux sur le bâtiment + honoraires architecte et bureaux d'études		2 294 €
• Remboursement du capital de l'emprunt		5 155 €
• Déficit reporté		5 082 €
• Amortissements des subventions		<u>1 991 €</u>
		14 522 €

Recettes

• Excédent de fonctionnement capitalisé : partie de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement		5 082 €
• Amortissements des travaux		<u>9 440 €</u>
		14 522 €

5. Budget annexe : MULTIPLE RURAL

I. FONCTIONNEMENT

Dépenses

• Charges à caractère général	196 €
• Charges financières	3 460 €
• Amortissements des travaux	<u>13 548 €</u>
	17 204 €

Recettes

• Excédent antérieur reporté	792 €
• Loyers versés par le gérant ; 500 € pendant 12 mois	6 000 €
• Amortissements des subventions	<u>10 412 €</u>
	17 204 €

II. INVESTISSEMENT

Dépenses

• Remboursement du capital de l'emprunt	2 868 €
• Travaux sur le bâtiment	971 €
• Dépenses imprévues	0 €
• Amortissements des subventions	<u>10 412 €</u>
	14 251 €

Recettes

• Excédent d'investissement reporté	703 €
• Amortissement des travaux	<u>13 548 €</u>
	14 251 €

6. Budget annexe : LOGEMENTS

I. FONCTIONNEMENT

Dépenses

• Charges à caractère général	3 000 €
• Charges financières : remboursement des intérêts de l'emprunt	602 €
• Virement à la section d'investissement	5 675 €
• Amortissements des travaux	<u>2 054 €</u>
	11 331 €

Recettes

• Loyers des locataires de l'ancienne cure	5 400 €
• Excédent reporté	4 996 €
• Amortissements des subventions	<u>935 €</u>
	11 331 €

II. INVESTISSEMENT

Dépenses

• Cautions versées	450 €
• Déficit reporté	901 €
• Travaux sur le bâtiment	4 450 €
• Remboursement du capital de l'emprunt	2 075 €
• Amortissement des subventions	<u>935 €</u>
	9 080 €

Recettes

• Virement de la section de fonctionnement	5 675 €
• Excédent d'exploitation capitalisé	901 €
• Cautions reçues	450 €
• Amortissement des travaux	<u>2 054 €</u>
	9 080 €

7. Budget annexe : SECTION DE SAIGNES

II. FONCTIONNEMENT

Dépenses

• Charges à caractère général	22 700.00€
• Virement à la section d'investissement	2 638.72 €
• Autres charges de gestion courante	350.00 €
• Charges exceptionnelles	73 267.78 €
• Amortissements des subventions	<u>1 325.00 €</u>
	100 281.50€

Recettes

• Excédent reporté	66 330.50€
• Produits des domaines : coupes de bois	17 706.00€
• Autres produits de gestion courante : estives 2017 et 2018	4 638.00 €
• Produits exceptionnels	11 607.00 €
	<u>100 281.50€</u>

II. INVESTISSEMENT

Dépenses

• Déficit reporté	2 638.72 €
• Matériel divers	1 203.72 €
• Bois et forêts : travaux ONF	<u>2 760.00 €</u>
	<u>6 602.44 €</u>

Recettes

• Virement de la section de fonctionnement	2 638.72€
• Amortissement des subventions	<u>1 325.00 €</u>
	6 602.44 €

COMMUNE :	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0
EAU :	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0
ASSAINISSEMENT :	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0
GITE D'ETAPE :	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0
MULTIPLE RURAL	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0
LOGEMENTS	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0
SECTION DE SAIGNES :	Pour : 5	Contre : 0	Abstention : 3

2. Vote des taux d'imposition

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2019, ceux-ci restent fixés à :

- Taxe Habitation	11,23 %
- Taxe sur le foncier bâti	13,37 %
- Taxe sur le foncier non bâti	72,50 %

3. Report de transfert des compétences eau et assainissement des communes à la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, s'oppose au transfert des compétences de l'eau et d'assainissement à la Communauté de communes du Massif du Sancy.

4. Vente de la parcelle ZB 101 au SYNDICAT MIXTE DE L'EAU (SME)

La parcelle cadastrée ZB n° 101 appartient à la commune du Vernet Ste Marguerite ; d'une superficie de 128 m², elle se situe au village de Monne et jouxte la parcelle appartenant au SYNDICAT MIXTE DE L'EAU (SME), sur laquelle est implanté le bâtiment contenant le système de chloration.

Le Maire expose au conseil municipal qu'il a reçu une proposition du SME pour acquérir la ZB n° 101 au prix de 32 € pour la totalité.

Le Maire trouve cette proposition tout à fait insuffisante et propose à son Conseil Municipal de vendre cette parcelle au SME mais au prix de 15 € le m², soit 1 920 € par un acte administratif. Le syndicat devra prendre en charge l'intégralité des frais de vente.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, la vente de la parcelle ZB n° 101, s'une surface de 128 m², au prix de 1 920 € au profit du SYNDICAT MIXTE DE L'EAU.

5. Motion au SICTOM des Couzes

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'approuver l'ensemble du contenu de la motion présentée par le SICTOM des Couzes portant sur l'augmentation des coûts de la gestion des déchets dans les années à venir, engendrée par le projet de loi des finances 2019 et par le projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Non dangereux (PRPGDND).

6 Maintien du service public de l'ONF

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier ;

Le Conseil Municipal décide de soutenir les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- L'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF,
- Le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales,
- Le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

Résultat du vote : POUR : 5 - CONTRE : 2 - ABSTENTION : 1

7 Questions diverses :

- Manifestation « LandRauvergne »

Le conseil municipal décide d'autoriser le passage de la manifestation « LandRauvergne » sur les chemins de la commune les 5, 6 et 7 juillet 2019. En échange, les organisateurs devront livrer à la commune un camion benne de déchets de carrière pour réparer les chemins endommagés suite à cette manifestation.

- Feu d'artifice

Après en avoir discuté, le conseil municipal autorise le maire à signer le devis de 610 € TTC, pour le feu d'artifice qui sera tiré à l'occasion de la fête patronale le dimanche 21 juillet 2019.

- Amortissement du logiciel de facturation : la durée d'amortissement du logiciel de facturation est fixée à 3 ans sur le budget annexe de l'Eau